

Édito

Migrations : genre et frontières – frontières de genre

Janine Dahinden, Magdalena Rosende, Natalie Benelli,
Magaly Hanselmann, Karine Lempen

Ce numéro de *Nouvelles Questions Féministes* aborde la problématique des migrations dans une perspective de genre à partir de recherches menées en Suisse. Dans ce pays, les travaux traitant des migrations sont rares et récents et souvent peu connus dans le monde francophone. Comme dans la plupart des pays du continent européen, les migrations n'ont pas retenu l'attention des chercheur·e·s en Suisse jusqu'à il y a quelques années (Fibbi et Ogden, 1989). Quant au rôle du genre dans la configuration des processus migratoires, force est de constater que cette perspective est le parent pauvre de la production scientifique. À l'exception de quelques études pionnières qui évoquent la situation spécifique des migrantes (voir par exemple Braun, 1970), il faut attendre les deux dernières décennies du XX^e siècle pour que des recherches portent explicitement sur les femmes dans les migrations (Fibbi, 1995 ; Prodolliet, 1995). Ces études permettent certes de mieux connaître les conditions de migration que les femmes vivent et affrontent, mais il reste beaucoup à faire pour comprendre et montrer comment les migrations contribuent à la production de la division et de la hiérarchie des sexes, et inversement comment le genre influence les processus migratoires. En réunissant des articles fondés sur des études menées en Suisse et intéressés par la dimension sexuée des phénomènes migratoires, notre objectif est de pointer des pistes pour de futures recherches sur cette thématique. Ce numéro fait ainsi écho à des publications francophones récentes (Zaidman, 2000 ; Hersent et Zaidman, 2003 ; Verschuur et Reyssoo, 2005¹).

1. Cf. Compte rendu dans ce numéro.

Les migrations en Suisse

L'essor des études sur les phénomènes migratoires en Suisse est étroitement lié à un changement dans la manière d'aborder la question. Aujourd'hui, les migrations ne sont plus présentées comme des exceptions temporaires, mais comme un phénomène structurel du monde contemporain, un fait qui s'inscrit dans le contexte des évolutions économique, sociale et politique globales. Elles constituent donc un élément clé des sociétés contemporaines. Si la migration des femmes et des hommes est une constante de l'histoire de l'humanité, l'ampleur des flux migratoires a augmenté et toutes les régions du globe sont aujourd'hui touchées.

Selon l'ONU, on dénombre près de 200 millions de migrant·e·s à l'échelle internationale en 2005, en tenant compte uniquement de celles et ceux qui ont vécu hors de leur pays pendant plus d'un an et en incluant 9,2 millions de réfugié·e·s. Ce nombre équivaut à la population du cinquième pays le plus peuplé du monde, le Brésil, et représente plus du double du chiffre enregistré en 1980. Près de la moitié des migrant·e·s sont des femmes (48,6%), dont une proportion grandissante migre de façon autonome (Commission mondiale sur les migrations internationales, 2005).

La Suisse a longtemps été un pays d'émigration. C'est à partir de la première phase d'industrialisation et durant la deuxième partie du XIX^e siècle que la Confédération a fait de plus en plus appel à des personnes étrangères afin de répondre à la demande de main-d'œuvre liée au développement économique. Durant la Première Guerre mondiale, la proportion de la population étrangère a baissé avant de s'accroître à nouveau après la Deuxième Guerre mondiale. Confronté à une pénurie de main-d'œuvre, le pays a alors recruté, jusque vers la fin des années 80, des travailleuses et des travailleurs d'autres pays. Largement motivée par des considérations économiques, la politique d'immigration helvétique a toujours été au service du marché de l'emploi (Piguet, 2005). Actuellement, la Suisse fait partie des pays européens qui comptent le plus de personnes étrangères par rapport à sa population totale (21,8% en 2004)². En raison d'un système de naturalisation du type *ius sanguinis*, l'accès à la citoyenneté suisse est relativement difficile. Au début du XX^e siècle, 96% des personnes étrangères proviennent des pays voisins, proportion qui passe à 35,5% en 2004. En plus, on observe depuis quelques années un accroissement de ressortissant·e·s d'États extra-européens. En résumé, la palette de nationalités s'accroît fortement.

Des 1 639 125 personnes étrangères en Suisse, 763 925 (soit 46,6%) sont des femmes. Si les populations allemande, portugaise, italienne et africaine sont à dominante masculine, les communautés américaine, asiatique

2. Si l'on fait abstraction des personnes effectuant du domaine de l'asile, cette proportion descend à un séjour de courte durée et de celles qui relèvent 20,2%.

et de l'Europe de Sud-Est sont à dominante féminine (Office fédéral de la statistique, 2005). La population migrante se caractérise par une hétérogénéité du point de vue de l'appartenance nationale, de l'âge, de la situation familiale et de la catégorie socioprofessionnelle. Les personnes issues de la migration sont en effet représentées dans toutes les catégories sociales et professionnelles. Leur situation en termes d'autorisation de séjour est aussi disparate que les raisons qui les ont poussées à migrer.

Des femmes au genre : nouveau regard ?

En Suisse, comme ailleurs, la manière d'appréhender les migrations s'est considérablement renouvelée ces vingt dernières années : les travaux soulignent non seulement la dimension sexuée des flux migratoires, mais également la variété des expériences migratoires au niveau des groupes de sexe, des groupes nationaux ou ethniques, des groupes d'âge, ou encore des formes que prend la circulation des personnes. En bref, les pratiques sont hétérogènes et remettent en cause les modèles dominants des protagonistes de la migration.

Un rapide examen de la littérature scientifique traitant des migrations permet de mettre au jour trois phases dans la manière d'aborder la situation des migrantes : de l'invisibilité des femmes, on est passé à une vision familialiste, puis à la conception des migrantes comme actrices économiques et sociales à part entière.

Les théories classiques des migrations portaient de l'idée qu'une migration est déclenchée surtout par des motifs économiques. Comme on imputait – implicitement ou explicitement – l'activité économique aux hommes, les femmes, dans cette hypothèse, ne migraient pas. Ce biais, ancré dans la norme de la division sexuelle du travail, a contribué à rendre invisibles les migrantes (Oso Casas, 2005). À titre d'exception, il faut citer Ravenstein (1885), un démographe anglais, qui montrait – sur la base d'une comparaison des données issues des recensements de 1871 et 1881 pour le Royaume-Uni, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande – que les femmes migraient plus que les hommes, mais sur des distances plus courtes. Sortir les femmes de l'invisibilité devint, dans ce champ d'études comme dans d'autres, l'objectif premier de celles et ceux qui souhaitaient rompre avec l'image androcentrée des migrations, où seuls les hommes pouvaient être protagonistes des processus migratoires.

Il faut attendre les années 80 pour que la notion de «féminisation» des migrations surgisse dans le champ scientifique. Mais, en conformité avec la conception des femmes comme sujets passifs, les migrantes étaient perçues comme des femmes qui suivent leur époux ou leur père (Kofman, 1999), comme des personnes qui subissaient la migration. Dans cette conception, les femmes sont visibles, en tant que membres de la famille, occupées dans la sphère domestique à l'éducation des enfants, mais à

charge des hommes, considérés comme pourvoyeurs principaux des ressources du ménage. En Suisse, la situation des migrantes contredit ces représentations dominantes : entre 1970 et 2000, le taux d'activité des étrangères est plus élevé que celui des Suissesses.

C'est l'adoption d'une nouvelle unité d'analyse qui va permettre d'envisager les femmes comme actrices et protagonistes de la migration. Ce n'est plus l'individu mâle qui est au centre de l'attention des chercheur-e-s, mais la famille et les réseaux sociaux qui en découlent (Boyd, 1989). Les recherches examinent les conséquences du processus migratoire non seulement pour la ou le migrant-e, mais également pour les membres de la famille et considèrent la décision de migrer comme le fruit de la négociation entre plusieurs personnes. Dans cette optique, les femmes entrent en ligne de compte à la fois comme co-décideuses dans les processus migratoires, comme réceptrices d'envois de fonds ou encore comme migrantes et à ce titre initiatrices des transferts d'argent. Les travaux montrent qu'elles sont impliquées, parfois davantage que les hommes, dans les activités, réseaux et circulations transnationales.

Le genre définit en partie qui migre, comment, pourquoi et pour quelle destination finale. Prenant en compte la division sexuelle du travail, les chercheur-e-s révèlent les effets différenciés du genre sur la migration des individu-e-s (Donato et al., 2006 ; Pessar et Mahler, 2003). Si les femmes connaissent à l'instar des hommes migrants de plus grandes difficultés que les autochtones ou personnes jouissant d'un statut similaire sur le marché de l'emploi, elles sont, en tant que groupe de sexe, discriminées face à l'emploi et au travail. En somme, elles cumulent plusieurs désavantages. Les étrangères sont souvent employées dans des postes peu ou pas qualifiés dans l'industrie ou les services : d'ouvrière, d'employée domestique, d'aide-soignante, de nettoyeuse, ou encore de travailleuse du sexe, des activités qui rappellent les tâches que les femmes effectuent dans la sphère privée. Certes, à l'heure actuelle, elles vivent – au même titre que les étrangers – les pratiques patronales d'utilisation de la main-d'œuvre immigrée pour déréguler l'emploi. Mais par le type d'activités auxquelles elles sont assignées, les femmes migrantes assurent de fait la reproduction de la division sexuelle du travail. En même temps, les migrations influencent les rapports sociaux de sexe, que ce soit dans le sens d'un renforcement des inégalités entre les sexes ou de leur remise en question et de leur transformation. Il s'agit là d'une question largement discutée. Certains travaux insistent sur l'effet « *empowering* » des projets migratoires, dans la mesure où ceux-ci se traduisent par une modification des rapports sociaux de sexe au sein de la famille ou du couple. D'autres recherches signalent en revanche l'accentuation de la subordination féminine induite par la migration. La contribution de Riaño et Baghdadi dans ce numéro met clairement en lumière comment les aspirations de femmes qualifiées à un partage égalitaire du travail rémunéré et domestique au sein du couple ne sont pas toujours concrétisées par la migration. Tout d'abord, le marché du travail helvétique empêche l'accès des migrantes hautement qualifiées à l'exercice de certains

métiers en dépit de la possession des capitaux culturels adéquats ; ensuite, leur conjoint n'a pas forcément la même conception qu'elles en matière de division du travail. En même temps, pour certaines femmes la migration est synonyme d'émancipation par rapport à la famille d'origine, dans le sens où elle leur permet d'accéder à la sphère publique et au travail.

Nouvelles formes de migration

Dans le contexte de transformations socio-économiques et politiques de ces dernières années, l'analyse des flux migratoires soulève la question de l'imbrication des systèmes de genre, classe, et race. En lien avec la progression de l'instruction et de l'activité rémunérée des femmes des pays du nord, une partie du travail de reproduction sociale est transférée aux migrantes. En même temps, les transformations économiques et politiques des dernières décennies – les avancées du libéralisme économique, les restructurations économiques et l'affaiblissement consécutif des « États-Providence » – engendrent une demande de main-d'œuvre féminine étrangère non qualifiée dans certains secteurs d'activité (services aux familles, enfants, personnes âgées, industrie à faible productivité). Pour Sassen (1996), le monde économique contemporain est à l'origine de « sociétés en sablier » qui génèrent à leur tour une série de nouvelles activités salariées. Ces bouleversements s'accompagnent d'un phénomène de dualisation de l'emploi féminin, c'est-à-dire de la progression des inégalités sociales entre les femmes elles-mêmes.

La transformation des États de l'ancien bloc communiste produit de nouveaux processus migratoires, entraînant une mobilité croissante des femmes originaires de ces pays (Morokvasic, 2003). Fuyant les conditions économiques locales, de nombreuses femmes, qualifiées ou non, migrent vers les pays de l'Union européenne ou outre-Atlantique. L'analyse de ces courants migratoires révèle que les migrations ont des caractéristiques variées et qu'elles prennent des formes qui obligent à reconsidérer les modèles classiques. Il s'agit de femmes qui partent pour un week-end ou pendant la semaine pour gagner de l'argent à l'étranger, et qui vendent par exemple des cassettes de musique piratées ou travaillent comme domestiques dans des ménages ou comme prostituées. Mirjana Morokvasic (2003) parle de migrations pendulaires ou de « *shuttle migration* » pour décrire la situation des femmes des pays de l'Europe de l'Est impliquées dans des migrations circulaires. Ce type de migration s'oppose au modèle dominant, dont les attributs sont la dimension définitive et sédentaire. Dans les migrations circulaires, la mobilité devient elle-même partie intégrante de la pratique migratoire et le « savoir bouger » constitue le capital principal. Au lieu de migrer dans le but de s'installer dans un autre pays, les personnes restent mobiles pour améliorer ou maintenir leur qualité de vie. On peut migrer sans pour autant pouvoir ou vouloir devenir résident-e. Or, quand on pense à la mobilité comme élément central de la circulation des personnes, on pense en premier lieu aux personnes haute-

ment qualifiées, aux cadres, aux fonctionnaires internationaux, aux managers travaillant pour des entreprises multinationales qui déménagent tous les deux ans, c'est-à-dire à des hommes. Mais, contrairement aux migrantes des pays de l'Est, ceux-ci sont rarement envisagés comme des migrants. Les grilles de lecture sont donc différentes, non seulement selon le sexe mais également selon le statut socio-économique. Pourtant, comme l'a montré Tarrus (2002), les migrations circulaires sont répandues parmi des personnes moins ou peu qualifiées.

Ce type de migrations va ainsi à l'encontre des modèles linéaires et dévoile la complexité des formes de mobilité. Alors que les processus migratoires apparaissent dans la littérature scientifique aussi bien que dans le discours politique comme une voie à sens unique, d'un pays d'origine vers un pays de destination, l'évolution contemporaine a contraint les chercheur·e·s à réexaminer les concepts (Schiller et al., 1992). Les schémas migratoires se brouillent, les individus franchissent les frontières, circulent entre elles, à travers elles. Les migrant·e·s construisent et reconstruisent des réseaux de relations dans plus d'une société. De nombreuses migrantes d'Europe de l'Est cherchent à préserver leur travail ainsi que leurs liens familiaux dans leur pays d'origine. Certaines d'entre elles traversent par exemple les frontières seulement le week-end pour travailler comme prostituées, ce qui leur permet de maintenir un emploi régulier chez elles et de tripler leur salaire. La proximité géographique avec des pays plus riches, l'assouplissement des politiques de visa, l'élargissement de l'Union européenne, ainsi que l'introduction de l'économie libérale dans les anciens pays communistes facilitent ce genre de mobilité. Une partie des danseuses de cabaret originaires des pays de l'Est travaillant en Suisse correspond à ce type de migrantes (Dahinden et Stants, 2006). En effet, certaines ont un véritable « parcours mondial » : travaillant dans des clubs érotiques en Suisse, au Japon, puis au Liban, elles rentrent régulièrement chez elles pour être avec leurs enfants ou leur famille, ou pour continuer leurs études.

À force d'insister sur les femmes en tant qu'actrices sociales, sur leurs voix et leurs activités, on court toutefois le risque d'occulter les discriminations bien réelles que subissent les migrantes. Or, l'évolution économique et les politiques migratoires participent à la reconfiguration des rapports sociaux de sexe. Elles confinent notamment de nombreuses migrantes dans le secteur du travail sexuel, caractérisé par une grande précarité (voir la rubrique *Collectif*). De manière générale, les rapports sociaux qui structurent tous les domaines de la vie sociale, et notamment la position subalterne assignée aux migrant·e·s par le système des autorisations de séjour, sont à l'origine de nombreuses discriminations et inégalités plus ou moins institutionnalisées à l'égard des personnes étrangères, que ce soit dans le domaine du travail, du logement, des loirs, de la santé, etc.

La fermeture des frontières : un enjeu central

Il convient enfin de signaler un facteur structurel qui joue un rôle important dans la configuration des flux migratoires. Les États définissent par leurs politiques migratoires qui – ou plutôt quel type de personnes selon le pays de provenance – a le droit d'entrer sur le territoire et quels droits – sociaux, politiques, économiques – sont accordés aux personnes étrangères sur leur sol. Ces dernières années, la Suisse a établi une politique d'admission duale – libre circulation pour les ressortissant-e-s de l'UE et admission restreinte pour les ressortissant-e-s des pays tiers. L'admission des citoyen-ne-s des pays de la Communauté européenne s'est élargie dans le cadre des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne visant une libre circulation dans différents domaines (personnes, commerce, etc.). La politique actuelle restreint les possibilités de migration des ressortissant-e-s en provenance de pays tiers aux personnes hautement qualifiées. Ce dualisme a été confirmé le 24 septembre 2006 par le vote sur la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et sur la révision de la Loi sur l'asile (LAsi). Ces lois mettent en effet en œuvre des mécanismes de sélection accrue des immigrants-e-s à l'aide de nouvelles mesures de restriction et de contrôle. En même temps, la législation restrictive engendre plus d'illégalité et de précarité. Pour les personnes ne correspondant pas à la définition « hautement qualifié », l'immigration est de plus en plus criminalisée, et crée de nouvelles opportunités pour des acteurs comme les passeurs et les « *traffickers* » (Pennix, 2006). Comme le montrent Magalie Gafner et Irène Schmidlin dans ce numéro, les politiques migratoires, étroitement liées aux intérêts des milieux économiques, sont discriminatoires, dans le sens où les principes sur lesquels elles se fondent divisent et hiérarchisent la population étrangère non seulement selon la nationalité, mais également selon le sexe. Bien que les critères d'admission ne soient pas directement liés au sexe, dans la mesure où seules les personnes qualifiées des pays non membres de l'Union européenne peuvent entrer en Suisse en cas de pénurie de main-d'œuvre indigène, ils sont clairement liés au genre. En effet, dans la plupart des pays du monde, le niveau de formation des femmes est très bas et largement inférieur à celui des hommes. La frontière entre les personnes hautement recherchées et les indésirables recoupe donc celle entre les groupes de sexe. Par ailleurs, ces lois établissent un lien étroit entre intégration et qualification. En d'autres termes, ces lois se fondent sur l'hypothèse selon laquelle un capital culturel élevé présuppose une intégration réussie. Le durcissement actuel des politiques migratoires s'accompagne de la fermeture des frontières, produit de nouvelles frontières et de nouvelles catégories de migrant-e-s (par exemple « sans-papiers »), changeant leurs conditions de vie, et pouvant renforcer les inégalités entre femmes et hommes, mais aussi au sein du groupe des femmes et du groupe des hommes.

Apports et limites des travaux sur migration et genre

Le renouvellement des perspectives d'analyse a permis de déconstruire les représentations sociales dominantes de la dépendance et de la passivité

des femmes d'une part, d'abandonner l'approche évolutionniste des migrations d'autre part. Cette perspective s'inscrivait dans l'opposition paradigmatique – tradition/modernité – et s'accompagnait d'une conception victimisante des migrantes. Rappelons qu'il s'agit là d'une conception longtemps dominante au sein même des mouvements féministes occidentaux, qui contribuait à renforcer une image caricaturale des migrant-e-s et empêchait en même temps de penser la diversité des protagonistes de la migration. Plus encore, la représentation des migrantes comme victimes des systèmes d'oppression et d'exploitation de genre et de nationalité a conduit à un examen biaisé des personnes étrangères et des effets de la migration. En effet, les migrantes ont longtemps été considérées comme différentes, moins qualifiées, davantage opprimées et soumises que les femmes des « pays du Nord ». Découlant du point de vue du groupe dominant, cette grille de lecture a ainsi permis d'occulter la diversité des situations vécues par les migrantes. Celles-ci composent – au même titre que les femmes jouissant des droits sociaux, civiques et politiques du pays d'installation – un groupe très hétérogène, tant du point de vue de l'appartenance sociale ou nationale, du statut socio-économique que de la situation matrimoniale. Dans ce cadre, le défi qui se pose aujourd'hui consiste à penser l'imbrication des divers rapports sociaux et des différentes formes de domination dans l'analyse des migrations.

Au menu de ce numéro

Les articles rassemblés dans le *Grand angle* s'inscrivent dans la continuité du renouvellement de production des connaissances qui vient d'être mentionné. Magalie Gafner et Irène Schmidlin abordent une question essentielle dans le contexte helvétique récent. Elles examinent les discriminations indirectes à l'égard des migrantes résultant de la législation sur les étrangers et sur l'asile en Suisse et mettent au jour leur rôle dans la perpétuation des rapports sociaux de sexe (dépendance des femmes à l'égard des hommes, exclusion des femmes de certains emplois et fonctions, non-reconnaissance du travail domestique comme activité donnant accès à des droits sociaux, etc.). L'article montre également comment les lois contribuent à la fabrication de la « migration matrimoniale » comme stratégie de survie féminine.

L'article d'Yvonne Riaño et Nadia Baghdadi a le mérite de poser la question de savoir si la migration transforme les rapports sociaux de sexe. Autrement dit, est-ce que la migration a un effet émancipateur pour les femmes ou pas ? Leur permet-elle d'acquérir un plus grand degré d'autonomie économique et sociale ? À partir d'une enquête qualitative auprès de migrantes qualifiées en Suisse, Riaño et Baghdadi montrent que le processus migratoire n'altère pas les rapports sociaux dissymétriques entre les sexes : la division du travail productif et reproductif et les rôles féminins traditionnels (d'épouse et de mère) ne sont pas fondamentalement bousculés. Leur analyse va ainsi à l'encontre de la conception ethnocentrique

longtemps dominante dans ce champ de recherche, selon laquelle les migrations étaient forcément un facteur d'émancipation par rapport aux sociétés traditionnelles, ouvrant les portes de la « modernité ». Cette recherche met ensuite au jour le rôle des « imaginaires » de genre dans le projet de migration ; elle rappelle en outre que contrairement à l'image dominante les migrantes composent une catégorie hétérogène.

La pluralité des situations que vivent les migrantes et la diversité de leurs parcours de vie, de leurs aspirations, de leurs réalisations et de leurs luttes est abordée par Corinne Dallera. Son article présente l'analyse de témoignages autobiographiques de trois femmes. L'auteure démontre la nécessité d'aller au-delà de la dichotomie entre une approche « psychoculturaliste » considérant les migrantes comme des personnes déficitaires qu'il faut, par conséquent, aider à atteindre les normes de la société d'accueil et une approche qui n'envisage, à l'inverse, les migrantes que comme des actrices stratégiques et qui ce faisant minimise les discriminations bien réelles qu'elles affrontent. Elle apporte en outre un éclairage intéressant sur l'articulation des différents systèmes de domination (genre, classe, nationalité, appartenance ethnique, etc.), tout en mettant en évidence la difficulté de les prendre conjointement en compte dans l'analyse.

La diversité, effet, en partie, des migrations, a des conséquences sur les institutions, appelées à y répondre en adaptant leurs services afin d'assurer l'égalité des chances. C'est la thématique qu'abordent Christin Achermann et Ueli Hostettler à partir d'un angle spécifique. Analysant deux prisons de haute sécurité en Suisse (l'une pour femmes et l'autre pour hommes), les auteur-e-s tentent de répondre à la question de savoir comment les institutions pénitentiaires intègrent et gèrent la diversité de leur population. La prison pour hommes se présente comme une institution neutre au regard de l'appartenance de sexe, de l'appartenance nationale et religieuse des détenus, considérés comme formant un groupe social homogène. Or, les auteur-e-s mettent au jour la logique « masculine » qui sous-tend son fonctionnement. Ainsi, l'organisation de la vie pénitentiaire quotidienne se caractérise par la forte accentuation des aspects de sécurité, l'attitude autoritaire des employé-e-s et l'idée que les détenus sont pleinement responsables des actes pour lesquels ils ont été emprisonnés. Cette politique, basée sur l'image du prisonnier violent, désobéissant et toujours prêt à s'évader, ne laisse, selon l'hypothèse des auteur-e-s, aucune place à la diversité des détenus, liée notamment à leur appartenance ethnique, culturelle ou religieuse. En revanche, la prison pour femmes affiche, dans son règlement, la volonté explicite de tenir compte des besoins spécifiques de la population carcérale féminine. Les détenues sont considérées soit comme « victimes » du contexte social dans lequel elles ont vécu avant d'être emprisonnées, soit comme « patientes » dont les actes criminels sont pathologisés. La période passée en prison devrait alors leur permettre de s'émanciper de leur milieu d'origine – considéré comme étant particulièrement oppressif, du point de vue des relations entre les sexes, des conditions économiques, etc. – et de devenir indépendantes et autonomes afin

de mieux affronter la vie hors prison. Dans la vie quotidienne pénitentiaire, la dimension relationnelle est valorisée, que ce soit entre détenues, entre détenues et membres de leur famille ou encore entre détenues et employé-e-s. Les mesures de sécurité sont limitées au minimum et les attitudes autoritaires de la part des employé-e-s le plus possible évitées. La prise en compte des besoins spécifiques attribués à une population carcérale féminine permettrait également, selon les auteur-e-s, de tenir compte de son hétérogénéité, notamment en ce qui concerne l'origine nationale, ethnique ou religieuse des détenues.

L'entretien avec Dounia, présenté dans le *Parcours*, casse l'image stéréotypée que beaucoup de personnes suisses ont, aujourd'hui encore, des immigrées turques. Féministe et militante de gauche, Dounia nous livre son récit de vie sous forme de bilan. Elle nous parle de ses difficultés à être reconnue, tant par les Suisses-ses que par la communauté turque vivant en Suisse, comme une personne autonome et indépendante et non juste comme «la femme de...», mais également de son étonnement lorsqu'elle découvre que les femmes suisses sortent des supermarchés le caddie plein de produits de nettoyage.

Loin de faire le tour de la question, ces différents articles illustrent la richesse d'une analyse des migrations sous l'angle du genre. Nous espérons que ces travaux feront connaître la thématique et ouvriront des pistes de recherche. Nous pensons en particulier à l'analyse des effets de la politique migratoire sur la situation des migrant-e-s et sur la reconfiguration des rapports sociaux de sexe, ainsi que sur les autres formes de domination. Un second domaine de recherche peu examiné en Suisse concerne les migrations circulaires ou pendulaires des femmes et les changements induits par ce type de migration dans les rapports sociaux de sexe. Enfin, l'intersectionnalité des systèmes de genre, de classe et de race dans le contexte helvétique est encore trop rarement intégrée dans les enquêtes sur les migrations. ■

- Boyd, Monica (1989). «Family and Personal Networks in International Migration: Recent Developments and New Agendas.» *International Migration Review*, 23 (3), 638-670.
- Braun, Rudolf (1970). *Sozio-kulturelle Probleme der Eingliederung italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz*. Erlenbach-Zürich: E. Rentsch.
- Commission mondiale sur les migrations internationales (2005). *Les migrations dans un monde interconnecté: nouvelles perspectives d'action*. www.gcim.org.
- Dahinden, Janine et Fabienne Stants (2006). *Arbeits- und Lebensbedingungen von Cabaret-Tänzerinnen in der Schweiz. Studien SFM 48*. Neuchâtel: Schweizerisches Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien.
- Donato, Katharine M. et al. (2006). «A Glass Half Full? Gender in Migration Studies.» *International Migration Review. Special Issue: Gender and Migration Revisited*, 40, 2-26.
- Fibbi, Rosita (1995). «La condition des femmes étrangères en Suisse». In *Les femmes dans la migration: la situation de la femme migrante en Suisse* (pp. 26-55). Luzern: Commission catholique suisse pour les migrants.
- Fibbi, Rosita et Philip E. Ogden (1989). «Bilan des recherches sur les migrations en Suisse et au Royaume-Uni.» *Revue européenne des Migrations internationales*, 5 (3), 148-162.
- Hersant, Madeleine et Claude Zaidman (Éd.) (2003). *Genre, Travail et Migrations en Europe*. Paris: Cedref.
- Kofman, Eleonore (1999). «Female «Birds of Passage» a Decade Later: Gender and Immigration in the European Union.» *International Migration Review*, 33 (2), 269-299.
- Morokvasic, Mirjana (2003). «Transnational Mobility and Gender: A View from Post-Wall Europe». In Mirjana Morokvasic, Umut Erel et Kyoko Shinozaki (Eds), *Crossing Borders and Shifting Boundaries. Vol. 1: Gender on the Move* (pp. 101-133). Opladen: Leske + Budrich.
- Office fédéral de la statistique (2005). *La population étrangère en Suisse. Édition 2005*. Neuchâtel: Office fédéral de la Statistique.
- Oso Casas, Laura (2005). «Femmes, actrices des mouvements migratoires». In Christine Verschuur et Fenneke Reysoo (Éds), *Genre, nouvelle division internationale du travail et migrations* (pp. 35-54). Genève: L'Harmattan (coll. *Cahiers genre et développement*).
- Pessar, Patricia et Sarah J. Mahler (2003). «Transnational Migration: Bringing Gender In.» *International Migration Review*, 37 (3), 812-846.
- Pennix, Rinus (2006). «Introduction». In Rinus Pennix, Maria Berger et Karen Kraal (Eds), *The Dynamics of International Migration and Settlement in Europe. A State of the Art* (pp. 7-18). Amsterdam: Amsterdam University Press.
- Piguet, Étienne (2005). *L'immigration en Suisse depuis 1948. Une analyse des flux migratoires vers la Suisse*. Zürich: Seismo.
- Prodolliet, Simone (1995). «Des femmes étrangères – des femmes étrangères? Réflexions au sujet de la situation des femmes migrantes en Suisse». In *Les femmes dans la migration: la situation de la femme migrante en Suisse* (pp. 3-25). Luzern: Commission catholique suisse pour les migrants.
- Ravenstein, Ernest Georg (1885). «The Laws of Migration». *Journal of the Statistical Society of London*, 48 (2), 167-235.
- Sassen, Saskia (1996). «New Employment Regimes in Cities: The Impact on Immigrant Workers». *New Community*, 22 (4), 579-594.
- Schiller, Nina Glick, Linda Green Basch et Cristina Blanc-Szanton (1992). «Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration». In Schiller, Nina Glick, Linda Basch et Cristina Szanton Blanc (Eds), *Towards a Transnational Perspective on Migration: Race, Class, Ethnicity and Nationalism Reconsidered* (pp. 1-24). New York: New York Academy of Science.
- Tarrius, Alain (2002). *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*. Paris: Balland.
- Zaidman, Claude (Éd.) (2000). *Femmes en migration. Aperçus de recherche*. Paris, Cedref.